
- Création de la Commission fédérale de l'engagement et désignation des membres de celle-ci :
Elus FFF : Pascal PARENT (Président), Pierre GUIBERT (Vice-président), Laura GEORGES, Pascale EVAÏN, Véronique LAINE, Philippe GALLE.

Personnalités qualifiées : Catherine MOYON DE BAECQUE (co-présidente commission de lutte contre les violences et discriminations du CNOSF), Béatrice CLAVEL (maître de conférences en psychologie du développement), Delphine BENOIT-MAYOUX (consultante et ex responsable impact et héritage CM 2019), Isabelle QUEVAL (professeur des universités-INSEI, titulaire de la chaire UNESCO « handicap, éducation et numérique »), Jean-Louis BORLOO (ancien ministre), Gérald SIMON (professeur émérite de l'Université de Bourgogne, fondateur du laboratoire de droit du sport).
Siègeront également au sein de la Commission : Jean-François VILOTTE (DG), Amel BOUZOURA (DENG), Jérôme BELAYGUE (représentant de la LFP), 1 représentant du Fondation du Football à désigner.

Au sein de la Commission fédérale de l'engagement, sont créés trois comités qui rapporteront leurs travaux devant cette dernière :

- Comité de lutte contre les violences et discriminations
- Comité mixité, inclusion, insertion
- Comité Politiques environnementales

Cette commission se substitue à la Commission fédérale des actions sociales, citoyennes et éducatives et au Comité de pilotage Performances 2024 RSO. Elle rendra compte chaque année devant l'assemblée générale de la FFF de la mise en œuvre du plan fédéral, de l'évaluation de son impact et veillera, par ses propositions, à son adaptation et évolution. Elle se réunira dès le mois de mars/avril sous la présidence de Pascal PARENT.

- Finale Coupe de France : information concernant les modalités de la procédure de consultation relative à l'attribution de la finale de la Coupe de France. Lieu non encore déterminé.

- Validation du protocole d'interruption de match en CDF et championnats nationaux d'élite à l'identique de celui adopté depuis plusieurs saisons par la LFP dans l'hypothèse de survenance d'événements en marge des rencontres présentant un caractère d'une gravité imposant leur interruption (pour les rencontres des championnats de National 1, D1 Arkema, D1 Futsal, Coupes de France féminine et masculine et challenge de France Futsal dès que les tours imposent l'utilisation d'un stade disposant d'un système de diffusion par haut-parleurs d'un message à l'attention du public).

- Calendrier général des compétitions féminines pour la saison 2024/2025

- Information sur le projet de challenge des équipes des centres de formation des clubs professionnels et souhait de mise en œuvre dès la saison prochaine.

- Assemblée générale d'hiver 2024 : les votes pour l'élection du Comité Exécutif auront lieu, pour tous les votants, en dématérialisé, les résultats étant annoncés le samedi 14 décembre 2024, date de l'Assemblée générale ordinaire maintenue dans sa composition classique, en présentiel.

- Ligue Nouvelle Aquitaine et District Seine Maritime : A la suite de signalements concernant d'éventuels dysfonctionnements adressés au Comité Exécutif, ce dernier décide qu'une analyse contradictoire des faits signalés ou qui le seraient complémentaiement sera conduite par des cabinets d'avocats mandatés par la FFF, dans le respect des règles d'indépendance et de déontologie applicables.

✓ Point Licences

Pascal PARENT informe qu'au 28 février 2024, la Ligue a enregistré 283 896 licences (+ 8,68 % de date à date par rapport à la saison passée).

La ligue pourrait atteindre d'ici la fin de saison 288 500 licences environ si le même rythme de délivrance est conservé.

Toutes les catégories et l'ensemble des districts du territoire sont en progression.

Encore bravo aux clubs qui accueillent ce supplément de licencié(e)s.

✓ Informations JNB 2024 et match Equipe de France A du 23/03/2024 à Lyon

Lilian JURY informe le Conseil de Ligue que les chambres sont réservées (Hôtel Accor Musée des Confluences à Lyon) pour les personnes qui arrivent le vendredi soir.

Le repas des Bénévoles se déroulera dans la nouvelle salle construite à côté du Groupama Stadium, la LDLC Arena.

La distribution des invitations et des places de parking s'effectuera auprès des présidents de district le samedi matin. Départ de Tola Vologe.

Pour rappel, réunion ANPDF et AE2F organisée le dimanche matin à Tola Vologe (près de 75 inscrits à ce jour).

Richard DEFAY précise que les places achetées à titre personnel pour ce match seront envoyées dès réception par Nathalie CHOURY.

✓ Retour match Equipe de France Féminines A du 23/02/2024 à Lyon

Petite déception sur le remplissage du stade mais néanmoins nouveau record à plus de 30 000 spectateurs en France (hors matchs Coupe du monde).

Beau parcours de l'Equipe de France dans cette nouvelle compétition de la Ligue des Nations Féminines. Dommage d'avoir « raté » la dernière marche en finale contre l'équipe d'Espagne.

✓ Calendrier des manifestations du second semestre de la saison 2023/2024

Quelques modifications sont apportées sur ce calendrier de fin de saison :

- Le Collège des Présidents de district, programmé initialement le samedi 16 mars est reporté au vendredi 5 avril à Cournon.

- Le BP en visio programmé le mardi 26 mars est maintenu.

- Le Conseil de Ligue du samedi 27 avril est avancé au samedi 6 avril à Cournon.

- Le BP programmé initialement le 8 avril est reporté au 26 avril.

✓ Date AG électorale du district du Puy de Dôme

L'AG électorale du district du Puy de Dôme sera organisée finalement le samedi 22 juin.

✓ Lancement de la première phase de la solution VOR®

Conscient de la difficulté à recruter des bénévoles et des arbitres dans les clubs, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en collaboration avec ses 11 districts, va mettre à disposition des clubs et instances une nouvelle solution intuitive qui devrait permettre le recrutement d'arbitres et de bénévoles.

Cette solution vise à révéler des vocations et à aider les clubs à détecter parmi leurs licenciés, parents, sympathisants, supporters... ceux qui seraient susceptibles de s'engager.

A cet effet, les clubs recevront prochainement, sur leur adresse officielle, un mail explicatif leur permettant, s'ils le souhaitent, de participer à la démarche. En raison du grand nombre de clubs que compte notre ligue (+1600), cette opération se déroulera en 3 vagues (immédiate, à la fin de la saison, à la rentrée de la saison prochaine) avec, à chaque fois, environ 1/3 des clubs. Seront prioritaires les clubs en difficulté avec le statut de l'arbitrage, puis le dispositif sera progressivement étendu aux autres clubs.

Pour rappel, le coût d'un compte VOR® est de 21,92 € TTC par club et par an. Une participation de 10 € par an et par club sera demandée pour l'ouverture d'un compte VOR, tout le reste étant à la charge de la ligue (hormis les frais d'inscription aux formations).

2. Approbation des Procès-Verbaux.

- ✓ Réunion du Conseil de Ligue du 6 janvier 2024
- ✓ Réunion des Bureaux Pléniers des 22 janvier 2024 et 12 février 2024
- ✓ Réunion des BP électroniques du 2 janvier 2024 et 1^{er} février 2024 (CNOSF)

Le PV du Bureau Plénier du 12 février est adopté à la majorité (1 voix contre).

Les autres PV présentés sont approuvés à l'unanimité.

3. Finances.

✓ Budget prévisionnel 2024/2025 et prévision de clôture 2023/2024 : tendances
M. THINLOT fait part aux membres du Conseil de Ligue de la tendance concernant la prévision d'atterrissage budgétaire pour cette saison 2023/2024.

Il communique également ses premières réflexions relatives à la construction du budget prévisionnel 2024/2025 prévu à l'équilibre sur une base de 275 000 licences délivrées. Incertitude sur le partenariat « assurances » qui est à mettre en place avec le nouvel assureur de la saison 24/25.

- ✓ Relevé n°3

Lilian JURY informe le Conseil de Ligue que le relevé n° 3 a été généré le 28 février et est disponible depuis le 1^{er} mars sur Footclubs. Ce relevé s'élève à un peu plus de 1 000 000 d'euros.

Pour rappel, le paiement s'effectue à J+20. En cas de non-paiement, une première relance est effectuée à J+30. A J+45 et à J+60 des points de pénalités peuvent être appliqués toujours en cas de non-paiement.

Lilian JURY transmettra aux Présidents de district pour information la liste des clubs à radier en fin de saison. Cela correspond à une enveloppe de 40 000 € approximativement à passer en « pertes et profits » lors de la clôture des comptes.

- ✓ Contrat d'Objectifs de la Région 2024

Le Président rappelle que la campagne 2024 pour les Contrats d'Objectifs avec les Ligues et Comités Sportifs Régionaux a débuté depuis le 12 février 2024 (pour s'achever le 11 mars 2024).

Le Conseil de Ligue autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour demander une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement sur ce dispositif 2024.

4. Point d'étape FACE.

Les réponses au questionnaire (108 clubs sur 250 envois environ) ayant été communiquées aux membres du Conseil de Ligue, le Président en propose une première analyse.

Avant toute chose, il précise que les résultats présentés n'ont pas été pondérés (la pondération sera effectuée si in fine des résultats sont particulièrement « serrés »).

1/ La majorité des réponses se porte sur des AG alternativement en présentiel et en distanciel, mais si l'on tient compte des réponses optant pour des AG en présentiel sur un seul site ou sur les 2 sites de Tola Vologe et Cournon (qui si on les additionne sont supérieures à la réponse majoritaire), il est raisonnable de proposer le dispositif suivant :

Durant un mandat complet, il y a 8 AG statutaires, l'idée serait donc d'organiser :

- 4 AG en présentiel à Tola Vologe, 2 entièrement dématérialisées (de préférence AG d'hiver pour tenir compte de possibles difficultés de circulation) et 2 en présentiel sur un site situé à l'ouest de la Ligue

Pour faire suite aux discussions, Pascal PARENT évoque la variante suivante : 3 ou 4 à Tola Vologe, 2 sous forme dématérialisée, 1 sur un site à l'est de la ligue et 1 ou 2 sur un site à l'Ouest de la ligue.

Pas de modification des textes à prévoir (la proposition faite est conforme à nos textes actuels).

2/ Il est très majoritairement souhaité que davantage d'auditions en Commissions de Discipline ou d'Appel Disciplinaire se tiennent en distanciel. La proposition est donc que, sauf audition en présentiel imposée par la Commission, et à préciser dans la convocation, la présence des personnes convoquées en visio-conférence depuis le siège des clubs (ou du district d'appartenance des clubs) sera largement autorisée.

Pas de modification des textes à prévoir (la proposition faite est conforme à nos textes actuels).

3/ Nette majorité pour maintenir les réunions de rentrée des clubs pour tous, en l'état ou en en faisant évoluer la forme. D'où la proposition suivante : N'organiser plus que 2 réunions :

- Une à Cournon avec toutes les poules R1, R2 et R3 (seniors masculins, féminines et Futsal) composées majoritairement d'équipes de « l'ex-Auvergne »
- Une à Tola Vologe avec toutes les poules R1, R2 et R3 (seniors masculins, féminines et Futsal) composées majoritairement d'équipes de « l'ex-Rhône-Alpes » permise par la mise en service du nouvel espace de travail et de convivialité

Faire venir 1h avant ces 2 réunions les équipes accédant pour la 1^{ère} fois à un championnat régional, y compris les équipes de jeunes masculins ou féminines.

Pas de modification des textes à prévoir car il s'agit d'un usage et non d'un texte.

4/

a/ Majorité pour écarter l'éventualité de poules de 10 équipes ou de championnats régionaux à 2 phases. Ces configurations ne seront donc activées qu'en cas de difficultés constatées sur un championnat, de façon provisoire et par décision expresse du Conseil de Ligue dans l'intérêt du football régional.

Pas de modification des textes à prévoir.

b/ Majorité pour ne pas s'interdire d'aller au-delà de 5 équipes d'un même district dans une même poule (notamment en R3). Il en sera donc tenu compte au moment de la composition des poules où sont présents tous les représentants des districts.

Pas de modification des textes à prévoir car il s'agit d'un usage et non d'un texte.

c/ Très nette majorité pour élargir la péréquation des OFFICIELS telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée en R1/R2/R3 seniors masculins et R1 et R2 Futsal à tous les championnats régionaux.

Modification des textes à prévoir. Il conviendra de modifier en conséquence notre Guide Financier et déterminer pour toutes les compétitions les mois et le montant du prélèvement mensuel à appeler en fonction des chiffres consolidés de la saison précédente, compétition par compétition (et non poule par poule).

d/ Très nette majorité pour instaurer un dispositif de péréquation entre les EQUIPES D'UN MEME NIVEAU de championnat.

Modification des textes à prévoir. Il conviendra de modifier en conséquence notre Guide Financier et prévoir dans ce guide, en fonction de la moyenne des déplacements constatée, compétition par compétition (et non poule par poule), un mécanisme de remboursement des équipes ayant réalisé des déplacements supérieurs à la moyenne par celles ayant réalisé des déplacements moindres que la moyenne. Il faudra en fixer le montant kilométrique (idem à celui utilisé pour les notes de frais et inspiré du barème fiscal soit aujourd'hui 0,447€/km, autre ?).

e/ Majorité nette pour travailler sur une concordance de calendrier pour les équipes de jeunes d'un même club afin qu'elles puissent se déplacer ensemble plusieurs fois par saison lorsqu'elles jouent à l'extérieur.

Pas de modification des textes à prévoir. Il reviendra à la Commission des Compétitions de tenir compte du souhait des clubs au moment de la composition des poules et de l'établissement des calendriers.

f/ Une nette majorité souhaite que les dispositions « miroir » prévues entre les championnats U15 et U14 R1 soient mieux respectées et que les clubs qui « ne jouent pas le jeu » puissent être sanctionnés si récidive.

Modification des textes à prévoir. Il conviendra de faire évoluer le règlement de cette compétition.

Le Président soumet une proposition qui reste à étudier :

« **CHAMPIONNATS JEUNES U14 ET U15**

(...) Le calendrier de ces deux équipes sera jumelé pour faciliter la logistique et le coût des transports pour chaque club (déplacements et réceptions des matchs identiques au cours de la saison) (...)

(...) 3. Organisation des rencontres

Les rencontres U15 R1 A ou B devront se jouer le même jour et si possible à la même heure que les rencontres U14 liées à cette compétition. Par dérogation, une rencontre U14 peut se jouer en lever de rideau de la rencontre U15. (...) Pour des questions de logistique, une rencontre U15 peut se jouer sur un site, alors que la rencontre U14 se disputera sur un autre site. Ceci afin de permettre aux clubs qui ont des difficultés de planning de terrains de pouvoir s'organiser. »

La Commission des Compétitions veillera au respect de ces dispositions. Elle pourra accorder quelques dérogations dûment motivées pendant la saison mais au-delà de 2 dérogations, elle pourra prononcer la perte par pénalité des matches de l'équipe U15 du club qui persiste à programmer les rencontres de ses équipes U15 et U14 à des dates (jour ou horaire) incompatibles.

5/ Majorité pour revoir les horaires légaux ou autorisés des compétitions régionales afin de favoriser des horaires en diurne et, pour les équipes de jeunes, des horaires le dimanche matin.

Modification des textes à prévoir. La CRS devra retravailler l'article 31 des RG de la LAuRAFoot pour intégrer les évolutions souhaitées.

Elle pourra également intégrer à sa réflexion l'obligation pour les matches remis en période hivernale du fait de terrains impraticables, de reprogrammer en diurne les matches reportés, afin que les mêmes causes ne reproduisent les mêmes effets.

6/ Concernant l'octroi d'une somme forfaitaire au crédit des clubs excentrés (hors clubs dont l'équipe fanion évolue en LFP ou FFF), il conviendra :

- d'établir la distance entre tous les clubs et les sièges de Lyon (pour les clubs ex-Rhône-Alpes) ou Cournon (pour les clubs ex-Auvergne) selon le calculateur Via Michelin, trajet le plus rapide
- d'établir une échelle d'indemnisation (par exemple de 0km à 40 ou 50km, de 40 ou 50km à 80 ou 100km, de 80 ou 100km à 120 ou 150km, au-delà de 120 ou 150km)
- de fixer pour chaque tranche le montant de la somme forfaitaire allouée à chaque club (étant entendu que la première tranche ne serait pas indemnisée) selon une enveloppe générale à dégager sur le budget de la Ligue
- de fixer un montant par équipe engagée en championnat régional qui viendrait se rajouter à la somme forfaitaire initiale (y compris pour les clubs de la première tranche qui ne bénéficient pas de la somme forfaitaire initiale).

Modification des textes à prévoir pour instaurer le dispositif et prévoir qu'il ne pourra s'appliquer en saison N que si le résultat de la LAuRAFoot est positif la saison N-1, et que les sommes allouées viendront en diminution du résultat avant la distribution prévue d'une partie de l'excédent aux districts.

Tous ces textes seront à soumettre à l'AG de la LAuRAFoot de juin 2024 après centralisation par la Commission Régionale de Révision des Règlements.

5. Compétitions.

- ✓ Point sur les championnats seniors masculins + officialisation des matchs de barrage d'accession R1 vers N3

Yves BEGON fait le point sur les matchs en retard au 29/02 (11 matchs au total dont 10 reprogrammés) en attendant les intempéries prévues ce week-end.

Levant définitivement l'équivoque ayant pu naître sur la 2^e journée, le Conseil de Ligue confirme l'ordonnancement des matchs de barrage d'accèsion de R1 vers N3 tels qu'ils sont parus sur le site Internet de la ligue faisant suite au tirage au sort réalisé à l'occasion du tirage au sort des 8^{èmes} de finale de la Coupe LAuRAFoot seniors masculins ce mercredi 28 février 2024 :

MATCHS DE BARRAGE

1ÈRE JOURNÉE : 26 MAI 2024

1ER GROUPE C

1ER GROUPE B

2ÈME JOURNÉE (*) : 2 JUIN 2024

1ER GROUPE A

1ER GROUPE C

OU

1ER GROUPE B

1ER GROUPE A

3ÈME JOURNÉE (*) : 9 JUIN 2024

1ER GROUPE B

1ER GROUPE A

OU

1ER GROUPE A

1ER GROUPE C

*SACHANT QUE LE PERDANT DU 1ER MATCH JOUERA OBLIGATOIREMENT LE 2ÈME MATCH CONTRE L'EXEMPT DE LA 1ÈRE JOURNÉE ET QUE CHAQUE ÉQUIPE DEVRA RECEVOIR UNE FOIS

Attention : le règlement du N3 stipule qu'il s'agit de départager « 3 équipes ayant terminé à la même place au classement de leur poule respective de R1 ». Ce qui signifie que si un premier de poule ne peut pas monter pour une quelconque raison, l'équipe classée 2^e ne sera pas appelée à disputer le barrage qui dans ce cas n'aura lieu qu'entre les premiers des 2 autres poules en un match sur terrain neutre. Et ainsi de suite...

- ✓ Point sur les championnats jeunes masculins

Yves BEGON précise qu'il y a 6 matchs en retard au 29/02 dont 3 qui ne sont pas encore reprogrammés.

- ✓ Point sur les championnats Futsal

Yves BEGON apporte les précisions sur le nombre de matchs en retard :

- 3 matchs en R1 qui sont reprogrammés.
- Quelques difficultés à trouver des dates en R2 (poule de 14) : 6 matchs en retard.

- ✓ Point sur les championnats féminins (seniors et jeunes)

Nicole CONSTANCIAS fait également le point sur les matchs en retard.

- ✓ Point sur les Coupes + meilleures performances en Coupe de France et en Coupe Gambardella Crédit Agricole + confirmation lieu finale de la Coupe Futsal Georges VERNET

Tout d'abord, le Président et l'ensemble du Conseil de Ligue félicitent l'OL pour sa qualification en 1/2 finale de la Coupe de France et le Puy pour son très beau parcours dans cette même compétition (avec une très belle dernière prestation contre Rennes à St Etienne).

Pierre LONGERE revient sur la forte affluence des 2 dernières rencontres de la Coupe de France qui se sont déroulées sur notre région, l'une à guichets fermés et l'autre à 32 000 spectateurs. Fort attrait pour cette compétition sur notre territoire.

Coupe de France Féminines : plus qu'un club qualifié de notre ligue, l'OL.

Coupe Nationale Futsal : 3 clubs de notre ligue encore en lice pour les 8^e de finale. L'Ouverture qui doit recevoir l'AF Vaulx en Velin et GOAL Futsal qui recevra l'UJS Toulouse. Attention au problème de salle que pourrait rencontrer le club de l'Ouverture.

Coupe Gambardella Crédit Agricole : nous n'avons plus d'équipes qualifiées depuis le dernier tour après l'élimination de l'Olympique de Valence qui a fait un beau parcours.

Concernant les coupes régionales :

- Tirage au sort des 8^{èmes} de finale de la Coupe LAuRAFoot seniors masculins ce mercredi 28 février 2024. Les matchs se joueront le week-end des 16 et 17 mars 2024.
- Prochain tour de la Coupe LAuRAFoot seniors féminines (4^e tour) le 10 mars 2024.
- Prochain tour de la Coupe LAuRAFoot Futsal (8^{èmes} de finale) également le 10 mars 2024.

Pour rappel, les finales des Coupes Régionales Féminines et Masculines auront lieu le 12 mai à Annecy le Vieux.

Concernant les meilleurs parcours en Coupe de France, les clubs récompensés pour cette édition 23/24 seront :

- Club de ligue : FC Chaponnay Marennes (69)
- Club de district : FC Seyssins (38)

Concernant les meilleurs parcours en Coupe Gambardella Crédit-Agricole, les clubs récompensés pour cette édition 23/24 seront :

- Club de ligue : Ol. Valence (26/07)
- Club de district : Commelle-Vernay (42)

Suite à sa question sur le sujet, le Conseil de Ligue demande à Nicole CONSTANCIAS d'étudier un système similaire au niveau de la Coupe de France Féminines et de faire des propositions au Conseil de Ligue.

✓ Point sur les Challenges Futsal

- La phase régionale du Challenge Nationale Futsal U18 (garçons) est entrée dans sa dernière ligne droite. 13 formations issues des 160 équipes engagées avaient obtenu leurs billets pour les plateaux des 1/2 finales qui se sont déroulés à Langeac (43), Faverges (74) et Valgelon la Rochette (73) le jeudi 29/02.

Le plateau final se disputera ce dimanche 17 mars à Unieux (42), de 10h00 à 16h30, à la Halle des Sports Benoît Frachon et rassemblera les 6 équipes qualifiées : OLYMPIQUE SAINT-ETIENNE (42), SAUVETEURS BRIVOIS (43), F.C. VAULX EN VELIN (69), A.S. HAUTE COMBE DE SAVOIE (73), F.C. NIVOLET (73), PAYS VOIRONNAIS FUTSAL (38).

- En seniors féminines, 11 équipes issues des qualifications et réparties sur 3 plateaux organisés à Cébazat (63), à St Germain Laprade (43) et à Valence (26) ont participé aux 1/2 finales de la phase régionale du Challenge National Futsal.

6 équipes ont obtenu leur qualification pour participer à la finale régionale de l'épreuve qui aura lieu le lundi 1er avril à Valgelon La Rochette, de 10h00 à 16h30, au gymnase de La Seytaz.

Les équipes qualifiées sont : A.S. DIEMOZ, A. FUTSAL FEMININ 26 VALENCE (26), GF MYF BESSAY FOOT (03), U.S. ST-FLOUR (15), F.C. RIORGES (42), O. ST JULIEN CHAPTEUIL (43).

La LAuRAFoot adresse ses remerciements aux clubs et collectivités qui ont accueilli dans les meilleures conditions ces différents plateaux.

✓ Challenge de la Sportivité : proposition de modification de procédure

Richard DEFAY fait part du souhait de la commission régionale Ethique, Fair-Play, Sportivité, Récompenses émis lors de sa réunion du 13/02/2024.

Devant la faiblesse des taux de réponses du Challenge de la Sportivité, la commission a souhaité rechercher un nouveau système de collecte des informations.

Le Conseil de Ligue valide l'essai pour cette saison du nouveau système de collecte en ligne proposé qui permettra peut-être une amélioration du taux de réponses. Les questionnaires seront envoyés aux clubs en mars ou avril.

Du fait de la modification du règlement du Challenge de la Sportivité dont le classement, à l'instar des Challenges du Fair-Play et de l'Ethique, se fera par niveau de compétition, sa dotation financière est adaptée. Chaque Challenge aura une dotation financière prévisionnelle identique de 20.000 € ce qui représente une somme totale de 60.000 € contre 54.400 € actuellement.

6. Point Juridique.

✓ District de l'Ain – Mail de Joël MALIN

Echanges sur une décision de la Commission Régionale d'Appel qui a réduit fortement la sanction infligée par la commission de discipline du district de l'Ain.

Le district de l'Isère fait part d'un même ressentiment sur une affaire le concernant. Des éléments de réponse leur seront donnés tout en rappelant le caractère indépendant et souverain des décisions de la Commission d'Appel Disciplinaire.

✓ Ordonnance référé TA de Grenoble dossier SAMADI

L'urgence n'a pas été reconnue par le tribunal. Il sera donc jugé sur le fond.

✓ CNOSF club Futsal Bourget United

Le Conseil de Ligue accepte la proposition de conciliation, celle-ci ayant peu d'incidence, la personne concernée ayant déjà purgé sa sanction.

✓ Dossiers Honorabilité

- Point sur les dossiers des personnes condamnées pour violences sexuelles ou sexistes, signalées depuis la dernière réunion du Conseil de Ligue.

Après étude des dossiers, le Conseil de Ligue valide à l'unanimité les retraits de toutes les licences et l'interdiction de prise de licence aux personnes qui ont été signalées à la LAuRAFoot.

Les décisions de retrait de licences seront annexées au compte-rendu de cette réunion et disponibles auprès de la direction, leur publication n'étant pas possible pour cause de confidentialité.

- Par ailleurs, deux personnes qui se sont vu notifier une suspension de licence ont sollicité la ligue dans le délai imparti (un mois à compter de la notification) pour revoir la décision prise par le Conseil de Ligue.

Les décisions du Conseil de Ligue seront annexées au compte-rendu de cette réunion et disponibles auprès de la direction, leur publication n'étant pas possible pour cause de confidentialité.

- Jean-François VALLET évoque un cas dans son district. Pascal PARENT lui rappelle la procédure à suivre :

Le signalement peut être effectué à l'adresse suivante signal-sports@sports.gouv.fr .

La cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport est chargée d'instruire chaque signalement et d'accompagner les services départementaux du ministère dans la conduite d'enquêtes administratives placées sous l'autorité des préfets. Elle suit l'ensemble des procédures diligentées et correspond avec les référents des fédérations sportives pour les procédures administratives nécessaires. La cellule est également amenée à orienter les personnes vers des associations d'aide aux victimes.

La cellule traite les signalements de violences sexuelles, de violences physiques et/ou psychologiques, de propos sexistes, d'emprise, de maltraitances, mais aussi les situations de complicité ou de non-dénonciation.

- ✓ Information Commission de Révision des Règlements du 21 mars 2024

Les commissions peuvent envoyer leurs propositions de modifications de textes ou projets de textes jusqu'au 15 mars à Méline COQUET.

7. Questions et/ou points divers.

- ✓ Avancement de la mise en place du nouveau système de permanence sportive.

Mise en place d'un mail « permanence » et création en cours de lignes téléphoniques spécifiques pour les personnes qui seront de permanence le WE.

Un test sera fait d'ici la fin de cette saison pour une mise en place dès septembre 2024.

- ✓ Point Beach Soccer : Lieu de la finale régionale NBS 2024 + réponse à l'appel à candidatures de la LFA pour l'organisation de la finale nationale du NBS Féminin 2024

Confirmer le lieu envisagé pour la finale régionale (Vichy ?).

Le Conseil de Ligue confirme que la LAuRAFoot ne sera pas candidate à l'accueil de la finale du National Beach Soccer Féminin 2024.

- ✓ Jean-Marc SALZA : proposition de modification de l'article 7.3 du Règlement de la Coupe de France à transmettre à la FFF en vue de l'AF d'été.

Jean-Marc SALZA expose les motivations de sa proposition pour introduire un vœu à l'Assemblée Fédérale du mois de juin 2024 afin de modifier le point concernant les trois remplacements possibles entre le 3^e et le 6^e tour de la Coupe de France pour autoriser dès le 3^e tour cinq remplacements au cours d'un match en trois séquences au maximum.

Les clubs de CN3 entrent au 3^{ème} tour de la Coupe de France puis ceux de CN2 et ils ont ce fonctionnement en championnat.

Tous les clubs pourraient faire participer s'ils le souhaitent les 5 remplaçants dont un gardien de but qu'ils peuvent déjà inscrire sur la feuille de match.

Le Conseil de Ligue donne son accord pour transmettre ce vœu à la FFF.

Jean-Marc SALZA revient sur les effectifs « arbitres » : 2 964 arbitres à ce jour. Le chiffre symbolique de 3 000 arbitres devrait être dépassé (chiffre constaté à la fusion et qui constituait l'objectif à atteindre d'ici la fin du mandat).

- ✓ Emploi – Formation : Retours sur le séminaire « Pays de la Loire » et sur la visio concernant l'opération « Du stade vers l'emploi ».

- Denis ALLARD, en l'absence de Joël MALIN, dit quelques mots sur le séminaire organisé à Nantes les 14 et 15 février sur le sujet de l'emploi. La majorité des ligues s'est déjà structurée sur cette thématique afin d'accompagner au mieux les clubs dans leur structuration.

- Concernant l'opération « 500 emplois », l'objectif est de créer un emploi d'éducateur « socio-sportif » dans les villes qui ont fait l'objet d'émeutes l'été dernier. La liste des villes concernées a été envoyée aux Présidents de district.

Transmettre à la FFF la liste des clubs intéressés pour le 8 mars.

- Opération « Du Stade Vers l'Emploi » : opération à mettre en place en collaboration avec France Travail (1 manifestation par ligue aidée financièrement par l'ANS via la FFF).

✓ Lilian JURY : nominations de membres de Commissions Régionales.

Le Conseil de Ligue valide la nomination suivante au sein de la commission régionale sécurité :

- Bruno RIVES, Référent Sécurité Régional

M. Christophe FERREN est proposé comme Référent National pour la prochaine saison 2024/2025.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

La séance est close à 12h40.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE

ANNEXE : Contrôle d'honorabilité

- **Décisions de retraits de licence et d'interdiction de prise de licences pour des personnes signalées pour des faits de violences sexuelles ou sexistes.**
- **Réexamen de 2 décisions précédentes.**

Annexe confidentielle.